

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 7 février 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/02/07-5/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200207-Imc100000020317-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/02/2020

Réception Préfet : 10/02/2020

Publication RAAD : 10/02/2020

---

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports  
Rapporteur : VEAU Véronique

---

OBJET : Modification de la sectorisation des collèges Robert Doisneau à Dammarie-les-Lys et Denecourt à Bois-le-Roi.

Le collège Robert Doisneau à Dammarie-les-Lys sera en sureffectif à la rentrée 2020. Selon les prévisions, celui-ci atteindra un déficit de 140 places à la rentrée 2023. Avec une capacité portée à 700, le collège Denecourt à Bois-le-Roi disposera de places suffisantes à la sectorisation de la commune de La Rochette. La commune de La Rochette est actuellement sectorisée au collège Robert Doisneau à Dammarie-les-Lys, il est donc proposé de la sectoriser au collège Denecourt à Bois-le-Roi afin de résoudre le sureffectif du collège Robert Doisneau à Dammarie-les-Lys.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L. 213-1 du Code de l'éducation,

VU la délibération du Conseil général n° 5/05 en date du 20 décembre 2013 relative à la « retranscription de la sectorisation à la rue de l'ensemble des collèges publics de Seine-et-Marne »,

VU l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale réuni en séance le 23 janvier 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'établir à compter de la rentrée de septembre 2020, le secteur de recrutement du collège Robert Doisneau à Dammarie-les-Lys, défini comme suit : l'ensemble des rues de la commune de Dammarie-les-Lys situées entre les limites communales au nord et une ligne nord-sud qui passe par l'avenue du Colonel Fabien (comprise), l'avenue du Maréchal Foch (comprise en partie, selon le détail de la liste des rues), la rue Jules Ferry (comprise), suivie de la rue Gaston Pluchon (comprise), puis l'Esplanade de l'Europe (comprise), puis à l'ouest par l'avenue du Lys (comprise), la rue du Commandant Jean Serge Nerin, la rue du Caporal Felix Poussineau, la rue de Bel-Ombre, l'allée des Sablons (comprises), puis la rue du Lieutenant Moisant (comprise), puis la rue du Moulin (comprise) puis la rue du Bas Moulin (comprise), puis la rue Galilée (comprise), puis la rue Hector Berlioz (comprise), jusqu'à l'avenue du Maréchal Foch. Après un angle droit vers l'est, la rue Pierre Curie (comprise), le rond-point Georges Pompidou (compris), et un angle vers le sud, les avenues Romain Rolland/D132 et Charles Péguy/D132 (non comprises) jusqu'aux limites communales sud.

Article 2 : d'établir à compter de la rentrée de septembre 2020, le secteur de recrutement du collège Denecourt à Bois-le-Roi, défini comme suit : l'intégralité du territoire des communes de Bois-Le-Roi, Chartrettes, Samois-sur-Seine et La Rochette.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne